

MERCI de recycler!

FRANSKA



Chaque fois qu'un emballage ou un journal est recyclé, il se passe quelque chose d'important. Les capsules usagées peuvent par exemple être transformées en écrous. Les paquets de lessive, en jolis cartons à chaussures. Les journaux lus redeviennent de nouveaux quotidiens à lire. En faisant recycler vos emballages, vous contribuez à économiser de grandes quantités d'énergie. Vous faites aussi en sorte que les produits issus de la nature soient réexploités. Grâce à vous, l'environnement y gagne. Et par conséquent, vous y gagnez aussi. Chaque fois que vous recyclez quelque chose.

Recyclage des emballages et des journaux

Tous les emballages et les journaux ainsi collectés sont recyclés et servent à fabriquer de nouveaux emballages ou de nouveaux produits. Les emballages en plastique peuvent devenir soit des murs antibruit et des brosses à vaisselle ou des pots de fleurs et des sacs en plastique. Le verre et les emballages en carton servent avant tout à fabriquer de nouveaux emballages. Les emballages en métal peuvent devenir des rails de chemin de fer. Les journaux lus sont transformés en papier essuie-tout ou en papier à journaux.

Responsabilité du producteur

Le gouvernement a décidé que toute entreprise qui fabrique, importe, remplit ou vend des emballages ou des produits emballés doit s'assurer qu'un système de collecte est mis en place, où les consommateurs pourront déposer leurs emballages pour recyclage. C'est ce que l'on appelle la responsabilité du producteur. Cette décision concerne également les journaux et les vieux papiers. Les fabricants ou importateurs de papier à journaux ainsi que les imprimeurs et les importateurs de journaux sont aussi soumis à la responsabilité de la collecte et du recyclage des vieux papiers. Les emballages et les journaux sont parmi les premiers groupes de produits à avoir été soumis à la responsabilité du producteur. Les producteurs d'emballages et de papier à journaux ont résolu cette obligation de responsabilité en créant l'organisation de collecte d'emballages et de vieux journaux : « Förpacknings- och Tidningsinsamlingen (FTI) » dont toutes les activités sont menées sans but lucratif.

Stations de recyclage

FTI a la responsabilité de toutes les stations de recyclage de Suède. Vous pouvez y déposer vos journaux et vos emballages en plastique, en papier, en métal et en verre pour recyclage. Si vous habitez dans un immeuble qui possède sa propre collecte de journaux et d'emballages, vous pouvez y déposer les vôtres. FTI collabore avec la plupart des entrepreneurs qui s'occupent du ramassage. C'est votre garantie que tout sera recyclé de la même manière.

Informations complémentaires

Sur notre page Web www.ftiab.se/hitta-atervinningsstation vous pouvez trouver où est située la station de recyclage la plus proche et savoir quand elle sera vidée et nettoyée. Vous y trouverez également un guide de tri, des films sur le recyclage, des conseils, ainsi que des informations sur nos activités.

Vous pouvez aussi nous contacter par e-mail info@ftiab.se ou par téléphone au 0200-88 03 11 et avoir des réponses à vos questions.

Lorsqu'il s'agit d'autres déchets tels que déchets encombrants, compost, déchets électriques et déchets toxiques, c'est votre commune qui en a la responsabilité.

Tri des emballages :

Tous les emballages doivent être vides et propres. Pour les emballages comportant différents matériaux, il faut séparer ces matériaux. Si vous ne pouvez pas séparer les matériaux, triez l'emballage en fonction du matériau dominant en poids.

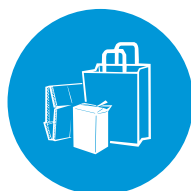


EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Par exemple : bouteilles, flacons, boîtes, petits seaux et bidons, sacs en plastique (par exemple sacs des magasins d'alimentation pour les fruits et les légumes), flacons recharge, tubes, sacs à chips et panneaux de polystyrène expansé.

Procédez ainsi Enlevez les bouchons et les couvercles. Videz votre sac d'emballages plastiques dans le conteneur de façon que les emballages soient indépendants les uns des autres. Ce la facilitera ensuite le recyclage.

Ne pas déposer Les produits en plastique qui ne sont pas des emballages et qui doivent être considérés comme produits encombrants ou déchets ménagers, par exemple des meubles, des jouets ou des cassettes vidéo. Les bouteilles consignées doivent être déposées dans les magasins, en échange de la consigne.



EMBALLAGES EN PAPIER

Par exemple : sacs de pâtes alimentaires, paquets de lait ou de jus de fruit, sacs en papier, cartons à chaussures, rouleaux de papier-toilette et boîtes en carton.

Procédez ainsi Aplatissez et pliez l'emballage. Mettez les petits emballages dans les grands, pour économiser du volume pour le transport.

Ne pas déposer Les enveloppes doivent être déposées dans les déchets ménagers qui peuvent être brûlés. Les journaux, les publicités et autres doivent être déposés dans le conteneur pour les journaux.



EMBALLAGES EN MÉTAL

Par exemple : boîtes de conserve, flacons de spray vides, tubes, capsules et couvercles, pinceaux secs et boîtes de peinture.

Procédez ainsi Rabattez vers l'intérieur les couvercles des boîtes de conserves. N'enlevez pas le bouchon des tubes.

Ne pas déposer Les boites contenant des restes de peinture ou de colle doivent être déposées avec les déchets toxiques. La ferraille, les pièces de plomberie, les poêles et autres produits qui ne sont pas des emballages doivent être déposés comme déchets encombrants ou comme ordures ménagères. Les boîtes consignées doivent être déposées au magasin en échange de la consigne.

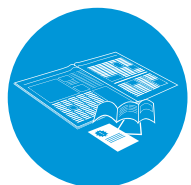


EMBALLAGES EN VERRE

Par exemple : bouteilles et boîtes en verre teinté ou non teinté.

Procédez ainsi Enlevez les capsules, couvercles et bouchons et triez-les pour le recyclage d'après la nature du produit. Déposez les emballages en verre teinté ou non teinté dans les conteneurs respectifs.

Ne pas déposer Les bouteilles consignées doivent être déposées dans les magasins, en échange de la consigne. Les produits en porcelaine, en céramique et les autres produits qui ne sont pas des emballages doivent être déposés comme déchets encombrants ou comme ordures ménagères. Les ampoules et tubes incandescents doivent habituellement être déposés à la centrale de recyclage de la commune.



JOURNAUX

Par exemple : quotidiens et hebdomadaires, imprimés, catalogues, réclames, brochures et papiers d'écriture ou à dessin, livres de poche.

Procédez ainsi Enlevez les sacs en plastique et les feuillets publicitaires collés avant de déposer les imprimés dans le conteneur.

Ne pas déposer Les enveloppes et les livres reliés doivent être déposés dans les déchets ménagers qui peuvent être brûlés. Les sacs en papier, sacs, cartons et similaires doivent être déposés dans le conteneur pour les emballages en papier.